



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 1 / 5 mars 2021 / CDA

GC 8 / 2020.RRGR.343

Constitution du canton de Berne (ConstC) (Modification). Révision rendue nécessaire par l'initiative parlementaire 187-2018 « La protection du climat : une tâche prioritaire à inscrire dans la Constitution cantonale »

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
UDC (Lanz)	31a	4		Le canton et les communes et leurs caisses de pension orientent leurs flux financiers publics dans l'ensemble <u>leurs placements financiers</u> vers un développement neutre du point de vue climatique et résilient au changement climatique.		-